

J'espère que nous ne prendrons pas une position équivoque vis-à-vis les gouvernements à minorité blanche en Afrique du Sud, mais que nous prouverons à l'évidence, pas simplement par des lieux communs comme ceux qu'a débités le ministre, mais par nos actes, que nous appuyons les Noirs d'Afrique qui cherchent à obtenir des droits démocratiques, indépendamment de la race, de la couleur ou des croyances.

● (2.50 p.m.)

Enfin, le ministre a dit que le Canada était prêt à envoyer du maïs en Zambie par la voie des airs si les gouvernements des minorités blanches d'Afrique continuaient à bloquer les importations de ce qui constitue l'aliment de base de ce pays. Certes, cela imposerait des frais considérables au gouvernement canadien, mais c'est un geste auquel les Africains noirs seraient sensibles. J'espère que le ministre nous dira bientôt de quelle façon exactement il est prêt à donner suite à cette offre et si le gouvernement canadien est prêt à expédier des vivres en Zambie si ce pays est empêché de nourrir sa propre population par les gouvernements des minorités blanches d'Afrique du Sud.

La déclaration du ministre nous plaît. Nous approuvons les idées qu'il émet en ce qui concerne l'aide à l'Afrique et son horreur de la politique suivie par les gouvernements des minorités blanches d'Afrique. Tout ce que nous demandons maintenant, c'est que le ministre mette ces beaux discours en pratique par une politique ferme de son gouvernement.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, le retour de l'honorable ministre et le rapport qu'il vient de nous présenter indiquent que mes craintes n'étaient pas fondées. Au fait, je craignais que l'honorable ministre ne s'aventure trop profondément dans la brousse et n'éveille d'anciennes traditions cannibalistes disparues depuis longtemps.

Je constate, à la lecture de ce rapport, que l'honorable ministre s'est contenté de visiter les régions africaines les mieux développées, de rencontrer les autorités des cinq pays qui avaient exposé leurs besoins et l'ont remercié de l'aide apportée par le Canada, aide relativement récente car, du moins en ce qui concerne les contrées francophones, elle n'existe que depuis quelques années.

Monsieur l'Orateur, nous avons suivi le périple du ministre à travers cette partie du globe et nous croyons, nous, du Ralliement créditiste, que le Canada ne devrait négliger aucune partie du globe dans ses relations internationales.

Cependant, nous souhaiterions que le ministre et le gouvernement portent autant d'attention aux régions canadiennes qui sont également sous-développées et qui souffrent actuellement de la pauvreté et de la misère à cause du sous-développement.

Nous sommes conscients que le Canada apporte son aide à certains pays, non pas dans un but de domination, comme le font certains, mais dans un but beaucoup plus louable, c'est-à-dire favoriser la paix entre les pays de ces régions, paix que nous souhaiterions voir régner dans d'autres régions, comme en Asie, par exemple.

Monsieur l'Orateur, nous voudrions que la paix soit aussi assurée dans les régions sous-développées du Canada où existent des ferments de révolution attribua-

bles à la misère imméritée, au sein de l'abondance actuelle. Alors, tout en continuant d'aider ces pays autant que nous le pouvons, je crois que le gouvernement devrait en même temps porter plus d'attention à nos propres régions sous-développées.

\* \* \*

#### LA LOI SUR LES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

MESURE TENDANT À AUGMENTER LES VERSEMENTS

[Traduction]

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-232, tendant à modifier la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

#### LA LOI DE 1952 SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MESURE TENDANT À AUGMENTER LE BARÈME ET LE PLAFOND DES ALLOCATIONS

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-233, tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE TENDANT À AUGMENTER LES VERSEMENTS

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à déposer le bill C-234, tendant à modifier la loi sur les pensions.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

#### QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA SUITE DONNÉE PAR LE PREMIER MINISTRE À LA LETTRE DE M. SAULNIER AU SUJET DE LA CJC

Question n° 366—M. Coates:

Quelles mesures le premier ministre a-t-il prises au sujet de la lettre que lui a fait parvenir M. Lucien Saulnier, président du conseil exécutif de la ville de Montréal le 17 mars 1969 concernant les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens et par la suite de la réception de cette lettre, à quels ministres du gouvernement le premier ministre a-t-il accordé des responsabilités et le premier ministre a-t-il eu accès à des rapports concernant les mesures qui ont été prises en rapport avec la lettre en question?